

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	33 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT (sortie), Roland BUFFET (sortie)

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-63 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE ET FAVORISER SON ACCES

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que le programme LEADER 2014-2020, géré par le GAL Pays Vichy-Auvergne, est un programme qui vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies à savoir :

- Renforcer l'identité du Pays Vichy-Auvergne
- S'inscrire dans une démarche collective avec les acteurs locaux
- Avoir une dimension territoriale localisée sur la zone couverte par le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays Vichy-Auvergne
- Être en cohérence avec la stratégie de développement du GAL

- Présenter un caractère innovant, pilote, irriguant le Pays tout au long de l'année
- Faciliter et accompagner la mise en place de structures porteuses de projets de Pays
- Favoriser une relation entre le secteur public et privé
- Privilégier une approche multi-sectorielle.

Le projet culturel de la Communauté de Communes Plaine Limagne répond aux objectifs stratégiques et opérationnels de la fiche action n°4 : une identité spécifique à préserver et à valoriser : valoriser les richesses patrimoniales et culturelles. Concernant la politique culturelle du territoire, la fiche action vise à :

- Renforcer la pratique culturelle en s'appuyant sur la mutualisation de moyens, de compétences et la mise en réseau des acteurs locaux du territoire
- Favoriser l'émergence des projets interterritoriaux et des projets multi-acteurs
- Identifier et rendre lisible les lieux et équipements (de répétition, de diffusion, résidence) disponibles et encourager leur aménagement afin de répondre aux besoins culturels.
- Organiser l'accès et la circulation des œuvres à l'échelle du Pays
- Développer la sensibilisation du jeune public et favoriser les actions de pratiques et de découvertes
- Favoriser l'émergence d'initiatives originales et innovantes
- Elargir la saison culturelle

Le projet culturel de la Communauté de Communes Plaine Limagne répondant complètement à l'atteinte de ces objectifs, il est proposé de présenter un dossier LEADER pour développer l'offre culturelle et favoriser son accès à tous.

Le développement culturel, étant l'une des compétences de la communauté de communes Plaine Limagne, les initiatives et actions culturelles doivent être valorisées et gagner en lisibilité : création de réseaux et de partenariats culturels, accroissement de la fréquentation des événements culturels du territoire, etc.

Le projet s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes dans leurs différents temps de vie et prend appui sur les structures culturelles du territoire en lien avec les établissements scolaires, relevant du champ social et celui de l'éducation populaire : il vise d'une part, une offre artistique et culturelle concertée et cohérente construite dans une perspective de parcours artistique ; d'autre part, il se décline pour renforcer équitablement la présence artistique et culturelle sur le territoire.

Les actions éducatives et culturelles seront proposées aux habitants à tous les âges de la vie et par l'intermédiaire des structures du territoire (écoles, collèges, Maison familiale et rurale de Thuret, le CADA de Bussières-et-Pruns, ALSH et EHPAD). Pour les mettre en œuvre, un poste d'agent de développement culturel et un plan de communication sont nécessaires.

Ce projet répondant aux objectifs stratégiques du GAL Pays Vichy-Auvergne, une aide financière sera sollicitée dans le cadre du programme européen LEADER.

Il permettra de compléter les partenariats financiers obtenus dans le cadre du Contrat territorial d'éducation artistique et culturel. Les dépenses qui sont présentées dans le dossier LEADER ne sont pas financées par la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Département 63. Elle concerne le financement d'un poste de chargé de développement culturel, des charges indirectes liées au poste ainsi que la définition d'une stratégie et d'un plan de communication.

Le budget prévisionnel présenté est le suivant :

Postes principaux de dépenses	Montant en euro	Aides publiques	Montant en euro	%
Conseil et Communication	18 405,00	FEADER	49 243,98	80
Rémunération	37 521,72	Ressources propres	12 311,00	20
Charges indirectes éligibles	5 628,26			
Total HT	61 554,98	Total	61 554,98	100
Total TTC	73 865,97			

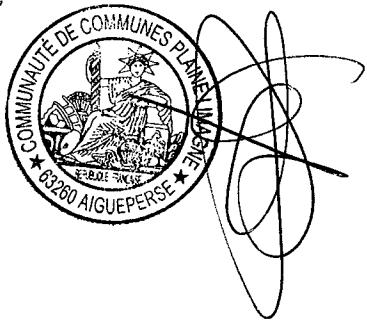
Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (33 votes) :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant le projet culturel de la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 05 avril 2019
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

